

F.

Les essais des missiles de croisière:

Considérations relatives à la sécurité

Les dispositions à prendre pour la mise à l'essai des missiles de croisière au Canada devront faire l'objet de négociations et d'accords dans le cadre d'un arrangement de projet spécial. Il serait stipulé, entre autres, que les essais des missiles de croisière ne seraient effectués qu'au-dessus de régions très peu peuplées du Canada. Les arrangements relatifs à la sécurité des vols d'essai seront soigneusement coordonnés entre les ministères de la Défense nationale et des Transports de manière à éviter le trafic aérien civil ainsi que les régions peuplées. Les gouvernements des provinces impliquées seraient consultés.

Les missiles mis à l'essai seraient probablement lancés depuis un bombardier B-52 dans la partie nord de l'Arctique, et survoleraient les Territoires du Nord-Ouest et le nord de la Colombie-Britannique et de l'Alberta avant d'aboutir à l'aire d'évaluation de Primrose Lake, à la frontière entre l'Alberta et la Saskatchewan à proximité de la base des Forces canadiennes de Cold Lake en Alberta. Muni de l'instrumentation nécessaire pour contrôler et évaluer le comportement du missile, un aéronef de type EC-135 semblable à un Boeing 707 suivrait la trajectoire du missile et l'accompagnerait dans son vol. Des avions de poursuite accompagneraient également le missile lorsqu'il franchira des tronçons clés de sa route. Si le missile semblait dévier de sa trajectoire, le directeur de la mission pourrait prendre les commandes et contrôler l'engin; au besoin, il pourrait couper les moteurs, ce qui aurait pour effet de déclencher l'ouverture d'un